

● (2000)

[Traduction]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'invoque le Règlement. J'ai écouté très attentivement les remarques du député. Cependant, il affirme que le 2 juillet, le représentant d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a pris la parole pour poser une question. Je vais vous en lire la version anglaise.

Des voix: Règlement!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Excusez-moi. «Yesterday we had Canada's birthday.»

[Français]

... l'anniversaire du Canada, c'était une faute de traduction. Ah, mais il l'a dit en anglais, voilà!

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. En dépit des commentaires qui fusent à ma droite, il est intéressant de noter que le député a signalé une erreur de traduction dans le hansard et qu'une telle intervention s'inscrit à juste titre dans le cadre d'un rappel au Règlement.

[Français]

M. Dubois: Monsieur le président, au sujet des débats du deux juillet, de toute façon dans la traduction française on dit bien la Fête du Canada, et je sais que mon honorable collègue—de toute façon mon honorable collègue parle aussi très bien français—je sais qu'il était présent la journée de ce débat, et que lui aimerait mieux que cela soit encore la fête du Dominion, cela est évident, et par ces propos il nous le prouve ce soir. De toute façon, monsieur le président, je suis déçu de cette situation. De plus on nous a dit que peut-être ce bill venait à la sauvette, en surprise, mais il avait été déposé en juin 1980. Alors si on peut parler de surprise un an après, on est loin de cette situation.

Monsieur le président, face à toutes ces lois qu'on a faites et qu'on n'a pas faites, j'aimerais quand même parler de certaines politiques qu'on a mises sur pied. Si on parlait, par exemple, de l'office de stabilisation des prix agricoles, je sais que nos producteurs de porc ont eu beaucoup d'aide du gouvernement du Canada, on ne peut en dire autant du gouvernement du Québec, et ce qui a été très important aussi dans ma circonscription c'est qu'on a définitivement établi une nouvelle politique à l'égard du textile et du vêtement.

Monsieur le président, je pense que les Canadiens et les Québécois attendaient cette politique qui a été favorablement accueillie dans les milieux patronaux et syndicaux et qui va permettre à notre industrie du textile et du vêtement d'être vraiment à la fine pointe de l'actualité, à cette industrie qui engage beaucoup de citoyens, à vraiment être concurrentielle et aussi à avoir un produit fait vraiment chez nous et à garder les emplois et à les augmenter. Monsieur le président, je conclurai sur ce sujet et je crois...

[Traduction]

M. Crosby: Parlez-nous de la liberté d'information.

M. Dubois: D'accord, nous parlerons d'abord de la liberté d'information.

[Français]

Au sujet de la loi sur la liberté d'accès à l'information, monsieur le président, si nous ne l'avons pas adoptée, ce n'est sûrement pas de la faute du parti au pouvoir, mais sûrement de

Congé d'été

l'opposition. De toute façon, monsieur le président, sur ce, je pense que étant donné l'attitude des députés de l'opposition le gouvernement avait définitivement raison d'utiliser l'article 33, et c'est pourquoi il sera sûrement très heureux que les Canadiens voient leur député dans leur circonscription dès ce soir.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, à propos du bill C-43, le projet de loi portant sur la liberté d'information, j'aimerais que l'honorable représentant apporte une rectification au compte rendu au sujet du parti qui est en faute, parce que nous ne sommes pas parvenus à l'étudier.

Une voix: Vous l'êtes tous deux!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il importe, je crois, qu'il le fasse, étant donné la promesse que je lui avais faite, à titre de président du comité, car notre parti était disposé à donner suite à cette affaire.

Une voix: N'induisez pas la Chambre en erreur. Vous l'avez déjà fait.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je me rends compte que le député de Lotbinière (M. Dubois) aimerait intervenir, mais il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement. C'est un point controversé. A moins qu'il n'obtienne le consentement unanime...

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): ... comme son temps de parole est expiré, je ne puis lui céder la parole. La Chambre consent-elle unanimement à entendre le député?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Dubois: Monsieur le président, je remercie mon honorable collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) de me donner l'occasion de répondre à sa question. Au sujet du bill sur l'accès à l'information, à un moment donné, au cours des délibérations, un député du Nouveau parti démocratique qui malheureusement est absent a posé beaucoup de questions et par la suite, lors de l'étude au comité de la justice et des questions juridiques, il a proposé qu'on mette fin au débat après 10 heures de discussion sur ce projet de loi et avant cette proposition, il m'avait semblé que l'opposition officielle était d'abord pour adopter le projet de loi. Lorsque l'honorable député de Burnaby (M. Robinson) a parlé de 10 heures, l'opposition officielle à ce moment-là a dit qu'elle n'était pas prête à l'adopter. Alors je laisse à la Chambre la discrétion de décider ce qu'il doit en être: Est-ce l'opposition officielle ou est-ce la deuxième opposition qui n'a pas permis d'adopter le projet de loi? Une chose est certaine, c'est qu'on a dû arrêter l'étude du projet de loi.

[Traduction]

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, c'est chaque fois un privilège de prendre la parole dans cette Chambre. Ce soir, pourtant, je trouve qu'il est triste de participer à ce débat en sachant que les heures nous sont comptées, que les membres de cette assemblée élue n'auront bientôt plus la possibilité de parler, qu'ils seront réduits au silence, non pas parce qu'ils désirent rentrer chez eux, mais parce que le gouvernement les oblige à retourner dans leur circonscription. Certes, nous admettons tous que la session a été longue, et certains d'entre nous, dont moi-même, se réjouis-